

M. **Chevallaz**, conseiller fédéral: Il va bien sans dire que nous ne considérons pas deux personnes comme une quantité négligeable. Après cet accident, les examens avant l'envol et à l'atterrissage ont été singulièrement renforcés et, sur le plan technique, nos mécaniciens n'ont rien décelé d'anormal sur les autres appareils. Il est évident que l'opinion publique et le Parlement seront informés des conclusions définitives de l'enquête.

Frage 28:

Braunschweig. Arbeitsplatzsicherung und Waffenausfuhr Sauvegarde de l'emploi et exportations d'armes

Wann wird der Bundesrat seinen Bericht zum obigen Thema gemäss Postulat 79.339 vom 14. März 1979 erstellen können, der insbesondere auch die Aspekte der Verlagerung von Arbeitsplätzen ins Ausland und der Umstellung auf zivile Güterproduktion umfasst?

M. **Chevallaz**, conseiller fédéral: Avant toute chose, le Conseil fédéral tient à préciser qu'il informe régulièrement, dans le rapport de gestion, à propos de l'examen des postulats présentés il y a plus de quatre ans. Le postulat de M. Braunschweig, conseiller national, datant de moins de quatre ans, il n'a pas encore été mentionné dans le rapport de gestion. Il sera évoqué sans aucun doute dans celui qui se rapporte à l'année 1982.

Ce postulat, déposé en septembre 1979, invitait le Conseil fédéral à établir un rapport démontrant la relation qui existe entre les exportations d'armes et le nombre des emplois dans l'industrie d'armement. Il n'est pas possible, après les études que nous avons faites, de donner les chiffres précis demandés. En effet, la fabrication d'armement notamment en sous-traitance, est étroitement liée avec de multiples fabrications civiles. Il est vraisemblable toutefois que nos exportations d'armes, qui sont pourtant, comme vous le savez, très strictement limitées par la loi et beaucoup moins développées que celles de nos voisins, fournissent du travail directement ou indirectement, partiellement ou totalement, à largement plus de dix mille ouvriers.

Frage 29:

Hofmann. Währungsfonds. Beitritt Fonds monétaire. Adhésion

Mit Schreiben vom 10. September 1982 teilte mir das Sekretariat der Bundesversammlung mit, dass der Bundesrat meine am 9. Dezember 1980 eingereichte Interpellation «Währungsfonds und Weltbank. Beitritt der Schweiz» für die laufende Session nicht zu Behandlung angemeldet habe. Da sich der Bundesrat inzwischen positiv zum Beitritt geäussert hat, scheint mir diese erneute Zurückstellung meiner Interpellation merkwürdig.

Ich frage den Bundesrat,

weshalb er die Beantwortung meiner Interpellation erneut zurückgestellt hat,

ob ich anlässlich der Wintersession 1982 – also vor Ablauf der Zweijahresfrist – mit der Beantwortung rechnen kann, ob es stimmt, dass ein Beitritt der Schweiz zum Internationalen Währungsfonds die Schweizerische Nationalbank rund 4 Milliarden Franken kosten würde.

Bundesrat **Ritschard**: Die Antwort auf Ihre Interpellation, Herr Nationalrat Hofmann, konnte der Bundesrat erst vorbereiten, als er selber seinen Standort mit Bezug auf diese Institution von Bretton Woods bestimmt hatte. Das ist Mitte August erfolgt, und es war dann zu spät, um – zusammen mit der Nationalbank und den interessierten Bundesstellen – eine ausführliche Antwort zuhanden der laufenden Session ausarbeiten zu können. Aber wir haben nun die Beant-

wortung auf die Dezembersession angemeldet, wie wir das in der Pressemitteilung bereits mitgeteilt hatten.

Über die sehr weittragende und vielschichtige Frage, wie diese Beitrittskosten, die sich – wie Sie schreiben – tatsächlich in Milliardenhöhe bewegen, zwischen Bund und Nationalbank verteilt werden sollen, werden wir in der Beantwortung der Interpellation im Dezember im Detail orientieren. Aber ich möchte hier immerhin unterstreichen, dass der Bundesrat den Beitritt zu den Institutionen von Bretton Woods zwar grundsätzlich bejaht, aber ihn noch keineswegs beschlossen hat.

Question 30:

Bacciarini. Benzinpreis. Diskriminierung des Tessins Prix de l'essence. Discrimination à l'égard du Tessin

On a annoncé à la mi-août la réduction de 2 centimes du prix de l'essence dans toute la Suisse, à l'exception du Tessin.

En revanche, on a annoncé les 31 août et 23 septembre de nouvelles augmentations du prix de l'essence, qui s'appliquent à l'ensemble du territoire suisse. Tout compte fait, l'essence coûte 2 centimes de plus au Tessin que dans le reste de notre pays.

J'aimerais savoir quels sont les motifs de cette discrimination à l'égard du Tessin.

Bundespräsident **Honegger**: Es trifft zu, dass die Benzinpreise im Tessin gegenwärtig etwas höher liegen als in der übrigen Schweiz. Die Differenz ist nicht überall gleich gross. Die Beschaffung von Benzin aus Italien bereitet einige Schwierigkeiten. Nur zwei italienische Raffinerien produzieren Benzin, das den schweizerischen Qualitätsanforderungen – d. h. mit niedrigem Bleigehalt – entspricht. Exporte aus Italien unterstehen zudem nach wie vor der Bewilligungspflicht. Die Benzinausfuhr ist für Italien überdies zurzeit nicht besonders attraktiv, da auch auf dem italienischen Markt heute gute Preise zu lösen sind. All dies trägt dazu bei, dass das Angebot aus Richtung Süden die Nachfrage im Tessin bei weitem nicht zu decken vermag. Um die Versorgung zu sichern, sehen sich die Gesellschaften deshalb gezwungen, die Ware aus dem Norden zu beschaffen. Die damit verbundenen höheren Transportkosten schlagen sich dementsprechend auf die Säulenpreise nieder.

81.014

Bundesverfassung (Energieartikel) Constitution fédérale (article sur l'énergie)

Siehe Seite 1081 hiervoor – Voir page 1081 ci-devant

Beschluss des Ständerates vom 30. September 1982

Décision du Conseil des Etats du 30 septembre 1982

Differenzen – Divergences

Art. 24^{octies} Abs. 1 Bst. c

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Art. 24^{octies} al. 1 let. c

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Rüttimann, Berichterstatter: Der Ständerat hat sich in der Differenzbereinigung uns gegenüber sehr wohlwollend gezeigt. Wir hatten in der ersten Sessionswoche sechs

Différences zu den ständerätlichen Beschlüssen geschaffen. In fünf Fällen hat sich der Ständerat vergangene Woche unsern Beschlüssen angeschlossen. Es bleibt also noch eine Differenz, nämlich bei Artikel 24 octies Absatz 1 Littera c; es handelt sich um die sogenannte Förderungskompetenz. Der Bundesrat hat vorgeschlagen, die Entwicklung von Techniken zu fördern, die der sparsamen und rationellen Energieverwendung, der Nutzung neuer Energien und der breiten Fächerung der Energieversorgung dienen. Der Ständerat hatte folgende Fassung beschlossen: «... rationellen Energieverwendung, der Nutzbarmachung herkömmlicher und neuer Energien...» Der Ständerat findet seine Fassung aus folgenden Gründen besser:

1. In der Förderung und Entwicklung sollen alle Energien eingeschlossen sein, zum Beispiel auch die hydraulische.
2. Mit dem Ausdruck «herkömmlich» weise man in der Zielsetzung eher auf das Postulat Sparen hin, mit nur «neue Energien» lediglich auf das Substituieren. Beide Zielsetzungen seien aber nötig.
3. Dem Ausdruck «herkömmlich» entspreche eher «die Nutzbarmachung» statt der Nutzung neuer Energien.

Unsere Kommission hat sich am vergangenen Donnerstag mit der Differenz auseinandergesetzt und sie beantragt Ihnen einstimmig (bei einer Enthaltung), sich der ständerätlichen Fassung anzuschliessen. Damit hätten wir die letzte Differenz bereinigt, und der Energieartikel wäre am Ende der Beratung in unseren Räten.

M. Cavadinl, rapporteur: Six divergences nous séparaient du Conseil des Etats. Celui-ci s'est rallié sur cinq points à la position de notre conseil. Il ne subsiste donc plus qu'une dernière divergence qui ne devrait pas nous arrêter très longtemps et qui est la suivante: le Conseil des Etats propose de «tirer profit des énergies conventionnelles et nouvelles...» alors que notre conseil suggère seulement de «recourir à des énergies nouvelles...». Puisque la Chambre haute maintient sa position, votre commission, à l'unanimité moins une abstention, vous demande de suivre ladite chambre dans sa décision. En effet, la proposition du Conseil des Etats n'offre pas d'opposition fondamentale à la doctrine suivie dans la discussion de cet article. Si l'on veut que soit maintenue la notion d'énergie conventionnelle, il convient simplement de garder la formule: «tirer profit», au lieu de chercher à conserver la notion d'un recours systématique à des énergies nouvelles qui nous entraînerait trop loin.

En résumé, nous vous prions de vous rallier à la proposition du Conseil des Etats et de supprimer ainsi cette dernière divergence.

Angenommen – Adopté

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

82.008

Technologische Entwicklung und Ausbildung Développement et formation technologiques

Botschaft und Beschlussentwurf
vom 3. Februar 1982 (BBl I, 1263)
Message et projet d'arrêté
du 3 février 1982 (FF I, 1278)

Beschluss des Ständerates vom 24. Juni 1982
Décision du Conseil des Etats du 24 juin 1982

Antrag der Kommission
Eintreten

Proposition de la commission
Entrer en matière

M. Morel, rapporteur: Le message relatif à des mesures destinées à promouvoir le développement et la formation technologiques comprend trois parties.

La première porte sur l'évolution conjoncturelle et les perspectives de croissance à long terme. La deuxième présente un bilan intermédiaire du premier programme d'impulsion que notre Parlement a décidé en 1979. Dans une troisième partie, le Conseil fédéral nous propose quatre séries de mesures nouvelles destinées à encourager la formation et le perfectionnement technologiques, ainsi qu'à renforcer systématiquement le développement de la technologie.

Les crédits d'engagement demandés portent sur un montant total de 51 millions de francs, à répartir sur six ans.

Etant donné la nécessité de procéder à certains travaux préparatoires urgents, le Conseil fédéral nous demande, en outre, de lui accorder un crédit supplémentaire de 2,9 millions de francs, à valoir sur le budget 1982.

D'aucuns peuvent se demander pourquoi le Conseil fédéral consacre une large partie de son message à l'évolution conjoncturelle et aux perspectives de croissance à long terme. Lors des délibérations parlementaires sur le nouvel article conjoncturel, le Conseil fédéral proposait de nous soumettre un rapport annuel sur la situation conjoncturelle et sur les mesures prises. Nous avons alors renoncé à un compte rendu périodique et décidé que le Conseil fédéral devrait nous présenter une vue d'ensemble lors des propositions de mesures de politique conjoncturelle et de croissance, d'où le rapport conjoncturel exhaustif qui se trouve dans le présent message.

Le Conseil fédéral a en l'occasion, lors du débat de la semaine dernière sur la situation économique, de nous rappeler son analyse de la situation. Afin d'éviter des redites, je me contenterai de mentionner que déjà dans son message du 3 février 1982, le Conseil fédéral était d'avis que la situation économique actuelle ne justifiait pas la mise en œuvre d'un programme général de relance visant à soutenir l'emploi. Son opinion n'a donc pas changé, vous avez pu vous en rendre compte la semaine dernière. En revanche, le Conseil fédéral se déclare prêt à prendre des mesures ponctuelles en faveur de l'adaptation technologique de notre industrie, là où des points faibles se font sentir, d'où les quatre trains de mesures proposés. Notre commission unanime, après avoir entendu divers experts, a décidé d'entrer en matière sur ces propositions.

I. Le Conseil fédéral prévoit tout d'abord l'organisation de cours de perfectionnement en informatique de gestion. La technique informatique permet aux entreprises d'économiser des coûts dans les domaines de la vente et de l'administration. Pour y parvenir, les entreprises doivent pouvoir disposer d'un personnel maîtrisant cette nouvelle technique. Les offres d'emplois dans les journaux confirment que la pénurie de personnel dans le domaine de l'informatique commerciale et administrative est très grande. C'est la rai-

Bundesverfassung (Energieartikel)

Constitution fédérale (article sur l'énergie)

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1982
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	10
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	81.014
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.10.1982 - 15:30
Date	
Data	
Seite	1277-1278
Page	
Pagina	
Ref. No	20 010 781

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.